

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 13 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 28/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/02/2025.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, Monsieur BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, M. GAMBERT Eric, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme CHAUVIN Vanessa, Mme DUFROU Virginie, M. ORRIERE Philippe, M. BARDOU René, M. DERBRÉ Gérard, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie,

Excusés ayant donné procuration : Mme ROBIN Elisabeth à M. BARRÉ Olivier, M. ANDRÉ Vincent à M. SAUZEAU Dominique,

Excusée : Mme CLASSEAU Evelyne,

A été nommée secrétaire : Mme BOULAIN Anne,

2025-16 Demande de DSIL : Réhabilitation de la salle Aquarelle

Vu la délibération n°2024-48 du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2024 approuvant l'avant-projet définitif pour la réhabilitation de la salle Aquarelle dont le coût prévisionnel est estimé 715 000€H.T., les études complémentaires concernant les missions de contrôle et diagnostic pour un montant de 7 142€ H.T., la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 78 900€ H.T., soit le projet définitif à 801 042€ HT soit 961 250.40€ € TTC.

Considérant que les opérations peuvent bénéficier de financements de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Il vous est proposé :

De solliciter l'État pour le financement de projet dans le cadre de la DSIL 2025 suivant le plan de financement ci-dessous :

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DSIL	200 000€	24,97%
État	DETR	180 000€	22,47%
Fonds de Concours	EPCI	38 495€	4,81%
Département	Contrat de Territoire	31 176€	3,89%
Etat	Fonds vert	6 594€	0,82%
TEM53	ACTEE CHENE	7 850€	0,98%
Total des aides		464 115€	57,94%
Auto-financement			
Fonds propres	Commune	100 000€	12,48%
Emprunt	Banque	236 927€	29,58%
Total HT			100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : fin mars 2025

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : mai 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : janvier 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, et à l'unanimité,

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 801 042€ HT
- approuve le plan de financement exposé,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

La secrétaire de séance
Anne BOULAIN



Pour copie conforme :
En mairie, le 14/03/2025
Le Maire



Olivier BARRE